

**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2023-D15

**OBJET : L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

Avance sur versement  
de la subvention à  
l'Amicale du  
Personnel

Le 25 janvier à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**

Mesdames Chantal CARDELEC, Gwendoline DESFORGES, Sylvie PIGANEAU  
Messieurs José CACHIN, Patrick STEFANINI

**Etaient absents excusés :**

Mesdames Colette GERGEN  
Messieurs Karl OLIVE – Othman NASROU – Ali RABEH

**A donné pouvoir :**

Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

**CONSIDERANT** que l'Amicale du Personnel qui sollicite l'octroi d'une partie de la subvention prévue pour 2023

**CONSIDERANT** que cette avance sur versement de subvention est limitée à 30% du montant de la subvention versée l'année précédente ;

**CONSIDERANT** le montant de la subvention versée à l'Amicale du Personnel pour l'exercice 2022 s'est élevé à 72 000 €

**CONSIDERANT** qu'il ne s'agit là que d'une avance sur une subvention qui devra obligatoirement être adoptée par le Comité Syndical lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 5  
Pouvoir : 1  
Suffrages exprimés : 6

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Président à verser à l'Amicale du Personnel, avant vote du budget 2023, une avance sur subvention plafonnée à 30% d'un montant attribué en 2023 soit un montant n'excédant pas 21 300 €



Fait à Trappes, le 25 janvier 2023  
Le Président du Syndicat Mixte  
José CACHIN

